



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SL/MG

N° 001903

Ressources
Humaines - Formation
des élus

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 1
- Marie-Christine
KADLER

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les trois mois du renouvellement de l'assemblée, une décision doit être prise quant aux orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits susceptibles d'être alloués aux élus en matière de formation ne peuvent pas dépasser 20 % du montant total des indemnités de fonction attribuées aux Elus de la Commune.

Les frais d'enseignement, de déplacement et éventuellement de perte de revenus, sont pris en charge dans les conditions prévues par la réglementation.

Compte tenu des contraintes budgétaires, il est proposé de fixer une enveloppe budgétaire annuelle consacrée à la formation des élus d'un montant égal à 5 % des indemnités de fonction annuelles versées aux élus de la Commune, soit 4 860,33 euros et de privilégier les thèmes de formation suivants :

- Les fondamentaux de l'action publique locale ;
- Les formations en lien avec les délégations et ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits,...).

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE

Approuve les orientations données à la formation des élus de la collectivité telles que définies ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à ouvrir des crédits annuels pour la formation des élus, correspondant à 5 % des indemnités de fonction annuelles versées aux Elus de la Commune, soit 4 860.33 euros.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2015 et seront inscrits, pour les prochaines années pendant la durée du mandat, sur le chapitre 65 - article 6535.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI